



## Discrimination sexiste... la CGT à l'offensive

La CGT lance une action de groupe pour discrimination envers les femmes contre la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France. Cette banque a donc à ce jour six mois pour ouvrir des négociations avec des résultats concrets avant que nous saisissons la justice.

La loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle permet aux syndicats d'intenter une action de groupe en cas de présomption de discrimination structurelle dans l'entreprise. Il n'est donc plus question de seulement dénoncer les inégalités structurelles, mais de s'y attaquer concrètement.

L'action de groupe est un outil original qui peut être utilisé par la CGT en lieu et place des femmes discriminées. C'est une façon de les protéger, conformément à l'esprit de la loi.

Cette action de groupe s'attaque à une discrimination sexiste systémique.

En moyenne, les hommes gagnent 700€ de plus, par mois, que les femmes. Ce n'est pas rien quand on sait que sur 4572 salarié.e.s, 62% sont des femmes. Pour ce faire, la CGT s'est appuyée sur les bilans sociaux et divers rapports de l'entreprise.

Pourtant, la Caisse d'Épargne Ile-de-France a publié un bon « *index Pénicaud* », index d'égalité femmes-hommes, mis en place par la ministre du travail dans les entreprises de plus de 1000 salarié.e.s.

En effet, cet indice est de 94 sur 100 et même 39/40 sur l'indicateur salarial, malgré les différences de rémunération de 18%. A l'évidence, cet index ne sert qu'à permettre au patronat de se dédouaner sur cette question. Mais personne n'est dupe.

Cette problématique de l'égalité professionnelle femmes-hommes est importante pour que tous ensemble nous nous y attelions.